

## CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2018

L'an 2018, le 27 juillet à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

**Présents** : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Bertrand DABO, conseiller délégué, Florent LIRONDIERE, Marie-Paule BLANLOEIL, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

**Absents** : Christian PRIOU, Christophe LEBRETON (Pouvoir à Jérôme SQUELARD), Fabrice ETIE (pouvoir à Anne GUILLET), Aurélie ROUSSEAU (pouvoir à Nathalie GENEIX), Lydia BEATRIX.

**Secrétaire de séance** : Anne Guillet

### APPROBATION des COMPTES-RENDUS DU 3 JUILLET 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### Réf : 2018-48 : Marché de Travaux / Aménagement du bourg

##### Echanges avant le vote :

Deux candidats ont répondu à l'appel d'offres. Il s'agit d'entreprises locales connues. L'option concerne le câblage pour l'éclairage de place devant le commerce Proxi (lumières sur murets, candélabre).

Suite à l'inventaire des réseaux des eaux pluviales du bourg, il s'avère que des travaux supplémentaires d'un montant estimatif de 45 000€ HT devraient s'ajouter aux travaux d'aménagement.

Compte tenu de l'augmentation du budget initial, plusieurs solutions possibles :

- Ne pas retenir l'option éclairage ? ce serait dommage de ne pas avoir l'éclairage sur la place. Si les travaux ne se font pas maintenant, ils ne se feront jamais.
- Ne pas faire la réfection des eaux pluviales ? ce n'est pas envisageable car le réseau est très abimé.

Une réflexion est à mener pour trouver un autofinancement complémentaire : la vente de terrains communaux disponibles en zone constructible (lotissement de la Chesnaie et au Belvédère).

A partir de 2019, le remboursement de la dette diminue significativement ; si la commune doit de nouveau emprunter pour le bourg l'annuité ne devrait pas dépasser 56 000€ pour le bourg.

Vu la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du bourg,

Vu les deux candidatures reçues et ouvertes le 20 juillet 2018,

Vu les critères de notation énoncés dans le règlement de consultation,

Vu le rapport d'analyse classant les candidats de la façon décrite ci-dessous :

Offre de base :

Classement	Entreprises	Critère 1 / Prix		Critère 2 Technique	TOTAL
1 <sup>er</sup>	Eiffage	1 119 574.90€	40	54	94
2 <sup>ème</sup>	Chauviré	1 166 579.10€	38.39	46	84.39

Offre de base + option :

Classement	Entreprises	Critère 1 / Prix		Critère 2 Technique	TOTAL
1 <sup>er</sup>	Eiffage	1 158 968.70€	40	54	94
2 <sup>ème</sup>	Chauviré	1 209 954.10€	38.31	46	84.31

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de conclure et autoriser le maire à signer le Marché de Travaux d'aménagement du bourg avec la société EIFFAGE pour un montant de 1 158 968.70 € € (offre de base + option).

Concernant la vente des terrains, ce point sera abordé lors du prochain conseil. Normalement les réseaux des eaux usées passent à proximité des terrains.

## ► INFORMATIONS

L'arbre de l'école a été coupé (infestation récurrente de chenilles).

Le terrassement pour le skate parc aura lieu semaine 40 et 41.

L'organisation de la commémoration avance bien.

Le restaurant « les quatre saisons » a été contacté pour fournir « les assiettes Guinguettes » des « 70 ans et + » le 23 septembre  
Le règlement du PLU et ses annexes sont téléchargeables sur le site de la mairie « <http://www.teille44.fr/plu-approuve-le-3-juillet-2018/> »

Etude du la rénovation de la façade du café restaurant : la proposition 3 de l'architecte contacté est la plus plébiscitée. La Commune pourrait déposer un dossier FISAC pour subventionner cette rénovation.

Prochaine réunion bourg : le 18 ou le 19 septembre 2018 – 18h.

Une réunion exceptionnelle de la commission « aménagement du bourg » a eu lieu le 20 juillet dernier suite à des questionnements sur les travaux rue du Plan d'eau face à l'école. Bertrand Dabo précise que l'objet de cette réunion, une sortie de terrain sur la voie publique est une affaire privée. Cet aménagement n'a pas été sujet d'échanges et ne fait pas donc pas partie des propositions des membres de la commission. Il souligne que cette sortie dangereuse ne correspond pas au souhait de circulation sécurisée.

Isabelle Hardy informe que la région a versé une subvention à la commune du Landreau pour un city parc.

Fin de la séance : 21h00

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

*Pouvoir à J. Squelard*

ROUSSEAU (FERRÉ) Aurélie

*Pouvoir à N. Geneix*

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BÉATRIX Lydia

*Absent*

GUILLET Anne

PRIOU Christian

*Absent*

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle

PAGEAUD Arnaud

ETIÉ Fabrice

*Pouvoir à A. Guillot*

OUAIRY Michel